

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 30 juin 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CSGE 008-476/16/BM**

**■ Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives au titre de l'exercice 2016 - Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Charleval, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues**

**MET 16/876/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière d'animations culturelles et sportives, l'ex Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance dite « Agglopolo Provence », a engagé de nombreuses actions en faveur de la création du lien social, des solidarités et des activités physiques assurant ainsi le développement du territoire et participant à la création d'activités d'intérêt public local.

C'est dans cet objectif, qu'il est proposé aujourd'hui au Bureau de la Métropole de soutenir activement la vie associative du Territoire du Pays Salonais, en pratiquant une politique dynamique en matière d'attributions de subventions pour des manifestations sportives à caractère intercommunal.

Au-delà de l'aspect sportif, ces manifestations permettront la découverte des villes et villages du territoire, de leurs richesses touristiques et patrimoniales.

Enfin, la mise en place de ces événements contribue également à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire.

**Signé le 30 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

### **Cyclo Club Salonais**

Le Cyclo Club Salonais est une association loi 1901 créée le 03/10/1969 dont l'objectif principal est de pratiquer et d'encourager le développement du cyclisme.

Cette association souhaite organiser, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, un challenge cycliste comprenant 9 courses, qui auront pour lieu de départ ou d'arrivée l'une des 17 communes du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

### **Cyclisme Compétition Multipole Etang de Berre**

Créée en 1998, l'association Cyclisme Compétition Multipole Etang de Berre est un club de cyclisme, qui intervient notamment dans la formation et pratique de la compétition cycliste (route, piste, cyclo-cross) à partir de 14 ans, dans la participation à diverses compétitions nationales et régionales : tour des Bouches du Rhône en cadets, tour PACA en junior et dans l'organisation de courses telle que la Multipole, seule course à étapes pour les jeunes cyclistes.

L'association Cyclisme Compétition Multipole Etang de Berre souhaite organiser une course cycliste à étapes pour les 2ème et 3ème catégories, concept unique dans les Bouches-du-Rhône. Plusieurs communes du Territoire du Pays Salonais sont concernées par ce challenge : La Barben, Velaux, Berre l'Étang, Pélissanne, Lançon-Provence et Saint-Chamas.

### **Challenge Terre de Mistral**

Créée en 2011, l'association Challenge Terre de Mistral est une association sportive dont l'objectif est d'organiser et de promouvoir les courses pédestres organisées sur le Territoire du Pays Salonais.

Cette association fournit une aide matérielle pour l'organisation des différentes courses (bornes kilométriques, podium, banderoles...), établit un classement individuel et par club et organise une soirée de remise des prix.

L'association Challenge Terre de Mistral souhaite soutenir matériellement l'ensemble des courses pédestres se tenant les 17 communes du Territoire du Pays Salonais (communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues).

### **X-Terra Aventure Pélissanne**

Créée en 2011, l'association X-Terra Aventure Pélissanne est une association sportive qui a pour objet d'organiser des activités de pleine nature telles que les trails, les courses VTT, les X-terra (courses mixant course à pied et VTT) et les raids.

L'association X-Terra Aventure Pélissanne a pour mission d'organiser une manifestation sportive intitulée « Raid Aventure Pélissanne » regroupant 5 courses pédestre et à obstacles. Le départ et l'arrivée de cette manifestation, drainant un grand nombre de visiteurs de l'ensemble du Pays Salonais (communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues), se tiendra sur la commune de Pélissanne.

### **Association cycliste des As en Provence**

Créée en 2004, l'association Cycliste des As en Provence est un club de cyclisme dont l'objectif est de promouvoir le sport cycliste en Provence. Son action se traduit par l'organisation de la course cycliste « 4 jours des As en Provence ».

L'association Cycliste des As en Provence souhaite organiser, une course cycliste en 4 étapes, intitulée les « 4 jours des As en Provence », seule épreuve par étape de niveau élite en Région PACA. Plusieurs communes du Territoire du Pays Salonais sont concernées par cette manifestation : Lamanon, Eyguières, Velaux, Lançon-Provence, Pélissanne, Aurons, Salon-de-Provence et La Barben.

Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

### **Association Nostra Tennis Club Salon**

Créé en 1938, le Nostra Tennis Club de Salon est le plus ancien club de tennis de Salon-de-Provence. Il compte près de 500 adhérents. Sa philosophie est « un club pour tous dans la convivialité ». Il propose un maximum d'animations et de compétitions adaptées au niveau de chacun.

Le Nostra Tennis Club de Salon souhaite organiser un tournoi de tennis amical regroupant les communes du territoire du Pays Salonais, soit 15 communes car 2 communes n'ont pas de club de tennis. Ce tournoi a été lancé en 2015 par le Tennis Club de Saint-Chamas. Le club vainqueur est en charge de l'organisation du tournoi l'année suivante.

### **Récapitulatif et proposition d'attribution de subventions :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION PROPOSÉE</b>	<b>Objet de la manifestation</b>	<b>Date de la manifestation</b>
CYCLO-CLUB SALONAI	2 700 €	Course cycliste de 9 étapes dont le départ ou l'arrivée se fait dans l'une des 17 communes du Territoire du Pays Salonais	12/06/2016
CYCLISME COMPETITION MULTIPOLE ETANG DE BERRE (CCMEB)	13 000 €	Course cycliste à étapes pour les 2 <sup>èmes</sup> et 3 <sup>èmes</sup> catégories. Unique, elle rassemble chaque année plus de 140 coureurs de la France entière.	13/03/2016
CHALLENGE TERRE DE MISTRAL	9 500 €	Course pédestre réunissant l'ensemble des courses organisées sur le territoire du Pays Salonais	25/11/2016 (remise des prix)
X- TERRA AVENTURE PELISSANNE	2 400 €	Un raid Aventure pour tous les âges regroupant différentes courses pédestres et à obstacle	21/05/2016
ASSOCIATION CYCLISTE DES AS EN PROVENCE	6 000 €	Course cycliste en 4 étapes traversant plusieurs communes du territoire et avec des villes/départ ou des villes/arrivée sur le territoire du Pays Salonais	Du 25 au 28/08/2016
NOSTRA TENNIS CLUB DE SALON	1 290 €	Un tournoi de tennis regroupant l'ensemble des clubs de tennis du Territoire du Pays Salonais	12/06/2016 (finale)

Il est donc proposé de soutenir, au titre de l'année 2016, à travers l'attribution d'une subvention les associations précitées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Signé le 30 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

## **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole;
- L'avis formulé par le Conseil de Territoire du Pays Salonais du 28 juin 2016.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Sont attribuées, au profit des associations sportives, les subventions telles que décrites dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 34 890 € au titre de l'exercice 2016.

### **Article 2 :**

Sont approuvées les conventions de partenariat ci annexées à conclure entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et les associations suivantes :

- Cyclo-Club Salonais
- Cyclisme Compétition Multipole Etang de Berre
- Challenge Terre de Mistral
- X Terra Aventure Pélissanne
- Association Cycliste des As en Provence
- Nostra Tennis Club de Salon

### **Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

**Signé le 30 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSES